

INTERNATIONAL
STANDARD

60598-2-17

Première édition
First edition
1984

Luminaires –

**Deuxième partie:
Règles particulières
Section dix-sept – Luminaires pour éclairage
des scènes de théâtre, pour prises de vues
de télévision et de cinéma (à l'extérieur
et à l'intérieur)**

Luminaires –

**Part 2:
Particular requirements
Section Seventeen – Luminaires for stage lighting,
television and film studios (outdoor and indoor)**

© IEC 1984 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

e-mail: inmail@iec.ch

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

H

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

SOMMAIRE

	Pages
PRÉAMBULE	4
PRÉFACE	4
Articles	
17.1 Domaine d'application	6
17.2 Règles générales sur les essais	6
17.3 Définitions	6
17.4 Classification des luminaires	6
17.5 Marquage	6
17.6 Construction	8
17.7 Lignes de fuite et distances dans l'air	10
17.8 Dispositions en vue de la mise à la terre	10
17.9 Bornes	10
17.10 Câblage externe et interne	12
17.11 Protection contre les chocs électriques	12
17.12 Essais d'endurance et essais thermiques	12
17.13 Résistance aux poussières et à l'humidité	12
17.14 Résistance d'isolement et rigidité diélectrique	12
17.15 Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement	14

CONTENTS

	Page
FOREWORD	5
PREFACE	5
Clause	
17.1 Scope	7
17.2 General test requirements	7
17.3 Definitions	7
17.4 Classification of luminaires	7
17.5 Marking	7
17.6 Construction	9
17.7 Creepage distances and clearances	11
17.8 Provision for earthing	11
17.9 Terminals	11
17.10 External and internal wiring	13
17.11 Protection against electric shock	13
17.12 Endurance tests and thermal tests	13
17.13 Resistance to dust and moisture	13
17.14 Insulation resistance and electric strength	13
17.15 Resistance to heat, fire and tracking	15

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

LUMINAIRES

Deuxième partie: Règles particulières

Section dix-sept — Luminaires pour l'éclairage des scènes de théâtre, pour prises de vues de télévision et de cinéma (à l'extérieur et à l'intérieur)

PRÉAMBULE

- 1) Les décisions ou accords officiels de la CEI en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Etudes où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 3) Dans le but d'encourager l'unification internationale, la CEI exprime le vœu que tous les Comités nationaux adoptent dans leurs règles nationales le texte de la recommandation de la CEI, dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Toute divergence entre la recommandation de la CEI et la règle nationale correspondante doit, dans la mesure du possible, être indiquée en termes clairs dans cette dernière.

PRÉFACE

La présente norme a été préparée par le Sous-Comité 34D: Luminaires, du Comité d'Etudes n° 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cette norme est issu des documents suivants:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
34D(BC)88	34D(BC)97

Pour de plus amples renseignements, consulter le rapport de vote mentionné dans le tableau ci-dessus.

Cette publication doit être lue conjointement avec la Publication 598-1 de la CEI: Luminaires, Première partie: Règles générales et généralités sur les essais.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

LUMINAIRES

Part 2: Particular requirements

Section Seventeen — Luminaires for stage lighting, television and film studios (outdoor and indoor)

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by Technical Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 3) In order to promote international unification, the IEC expresses the wish that all National Committees should adopt the text of the IEC recommendation for their national rules in so far as national conditions will permit. Any divergence between the IEC recommendation and the corresponding national rules should, as far as possible, be clearly indicated in the latter.

PREFACE

This standard has been prepared by Sub-Committee 34D: Luminaires, of IEC Technical Committee No. 34: Lamps and Related Equipment.

The text of this standard is based upon the following documents:

Six Months' Rule	Report on Voting
34D(CO)88	34D(CO)97

Further information can be found in the Report on Voting indicated in the table above.

This publication should be read in conjunction with IEC Publication 598-1: Luminaires, Part 1: General Requirements and Tests.

LUMINAIRES

Deuxième partie: Règles particulières

Section dix-sept — Luminaires pour l'éclairage des scènes de théâtre, pour prises de vues de télévision et de cinéma (à l'extérieur et à l'intérieur)

17.1 Domaine d'application

Cette section de la deuxième partie de la Publication 598 de la CEI détaille les prescriptions applicables aux luminaires pour les scènes de théâtre, les prises de vues de télévision et de cinéma (y compris des projecteurs à faisceaux intensifs et extensifs), à utiliser avec des lampes à filament de tungstène, des lampes tubulaires à fluorescence ou autres lampes à décharge, pour des tensions d'alimentation ne dépassant pas 1 000 V. Elle doit être lue conjointement avec les sections de la première partie auxquelles il est fait référence.

Note. — Les fourches (étriers) de suspension font partie du luminaire. Les dispositifs de suspension tels que trépieds, girafes et supports télescopiques ne font pas partie du luminaire. Les ballasts, s'ils sont nécessaires, peuvent être incorporés dans les luminaires ou montés séparément.

LUMINAIRES

Part 2: Particular requirements

Section Seventeen — Luminaires for stage lighting, television and film studios (outdoor and indoor)

17.1 Scope

This section of Part 2 of IEC Publication 598 specifies requirements for stage, television and film studio luminaires (including spot and floodlighting projectors), for use with tungsten filament, tubular fluorescent and other discharge lamps on supply voltages not exceeding 1 000 V. It is to be read in conjunction with those sections of Part 1 to which reference is made.

Note. — A hanger (stirrup) is a part of the luminaire. Supporting devices such as tripods, telescopic booms and suspensions are not parts of the luminaire. Where applicable, ballasts are built into or mounted separately from the luminaires.